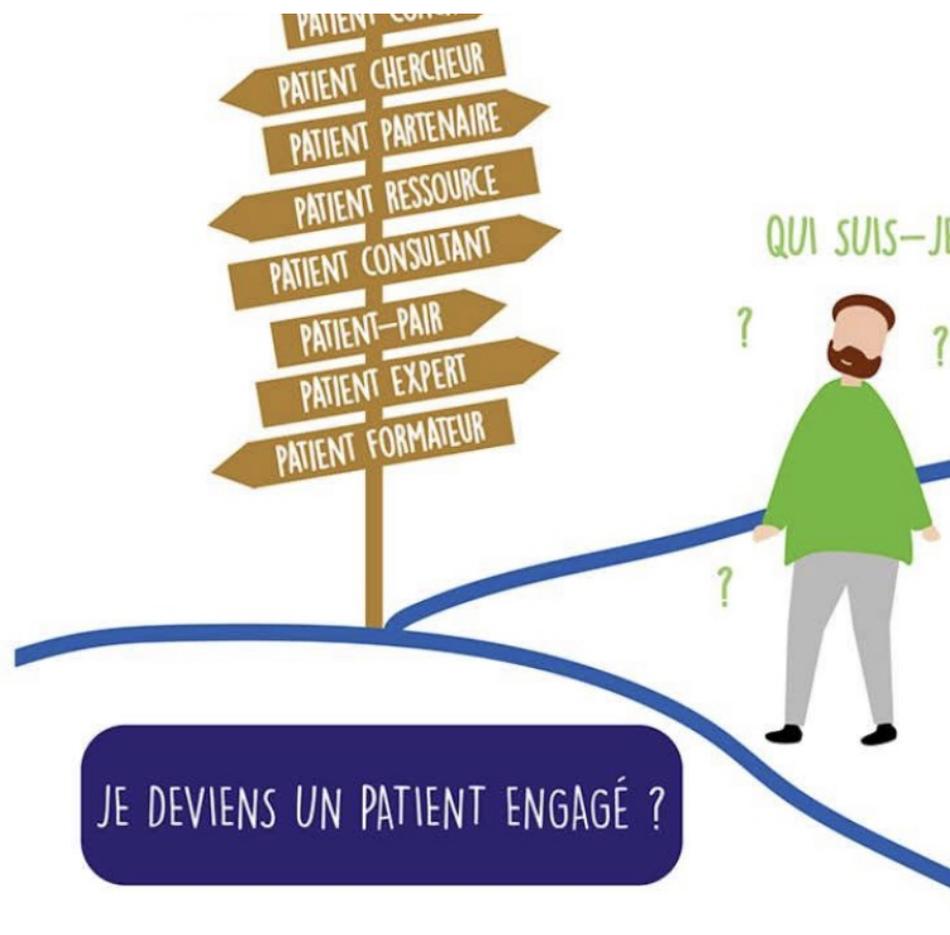


LE PATIENT PARTENAIRE , UN PHOENIX ?

Eric Jean SALAT
Coordinateur Equipe de Soins Spécialisés Pneumologie Val de Loire
Patient-formateur/Expert.
Consultant en Santé Publique

INTRODUCTION

patient partenaire,
patient expert, patient
ressource, patient
chercheur, patient pair...
autant d'appellations
qui ne simplifient pas le
statut et l'image pour
intégrer durablement
une équipe de soins.

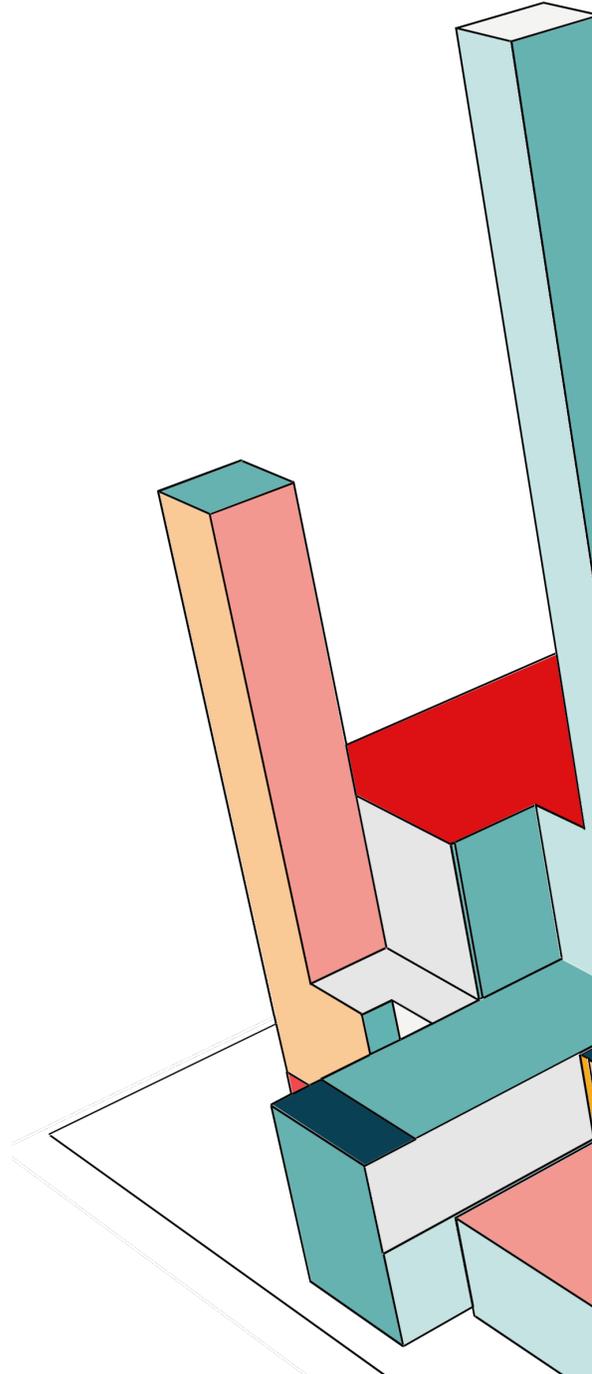


CLARIFICATION DES RÔLES

- **Patient Partenaire**

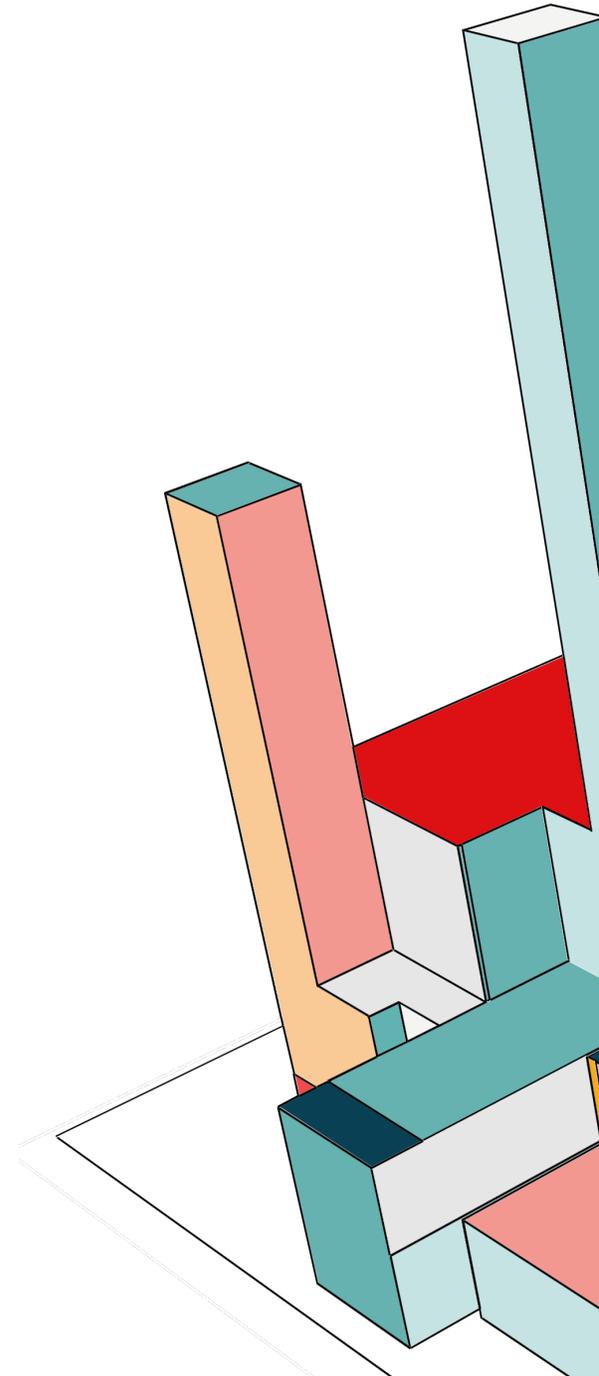
- **Définition** : Un patient qui collabore activement avec les professionnels de santé pour améliorer les soins et les services.

- **Rôle** : Contribue aux décisions cliniques, participe aux réunions d'équipe et aide à évaluer les pratiques de soins.



CLARIFICATION DES RÔLES

- Patient Expert
- **Définition** : Un patient qui a acquis une expertise approfondie de sa maladie grâce à son expérience et à ses connaissances.
- **Rôle** : Partage son savoir et son expérience pour améliorer la prise en charge et l'éducation thérapeutique des autres patients.



CLARIFICATION DES RÔLES

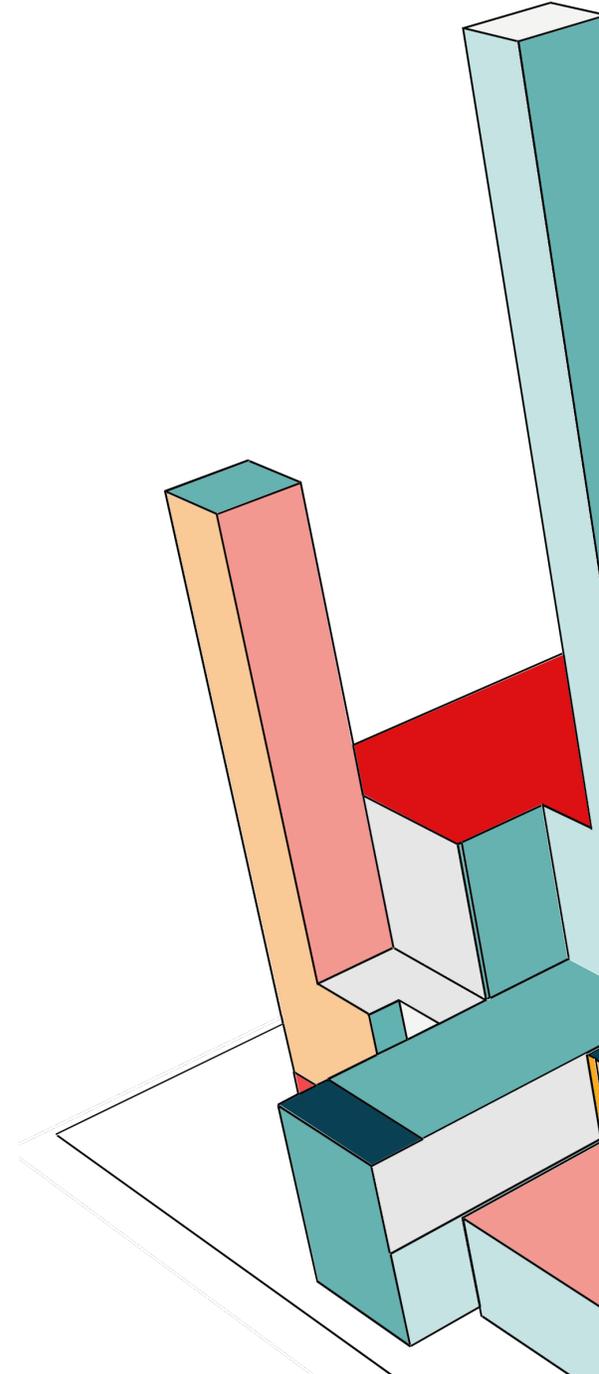
- Patient Ressource

- **Définition :**

- Un patient qui sert de référence ou de mentor pour d'autres patients, en partageant ses expériences et ses connaissances.

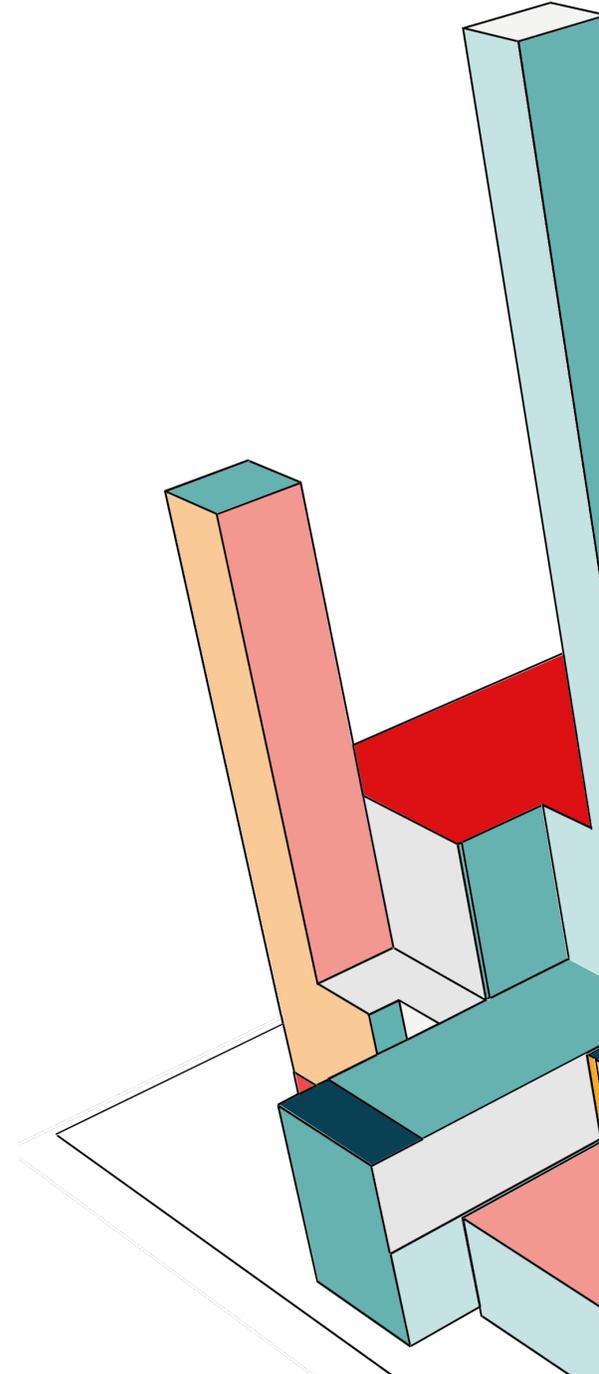
- **Rôle :**

- Offre du soutien et des conseils pratiques, souvent dans un cadre communautaire ou associatif.



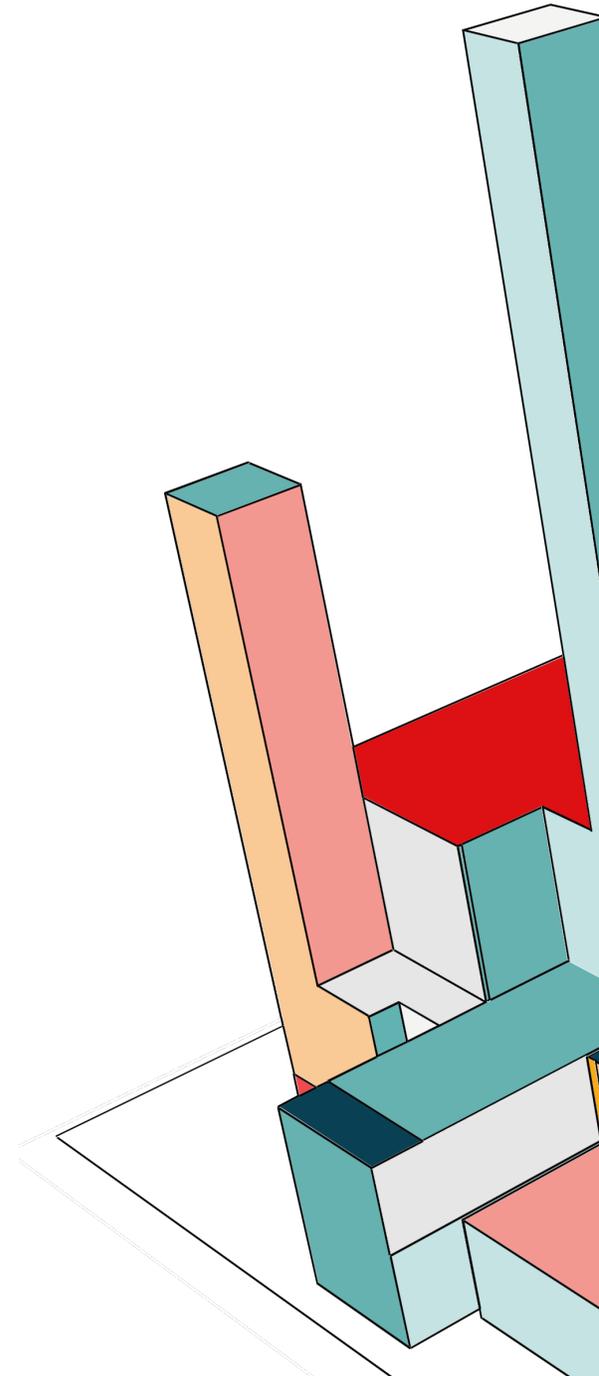
CLARIFICATION DES RÔLES

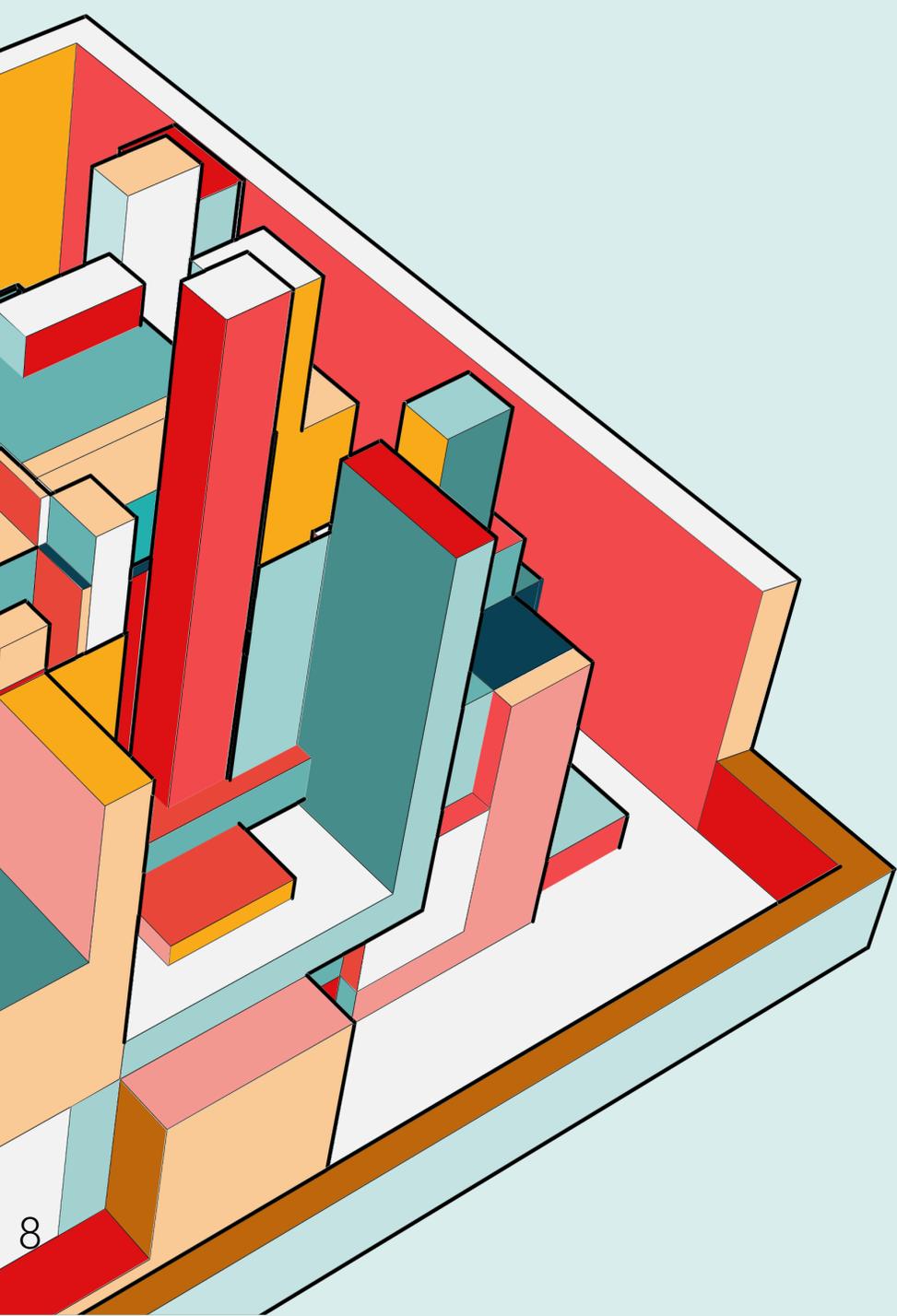
- Patient Chercheur
- **Définition** : Un patient impliqué dans des projets de recherche, apportant sa perspective unique pour orienter les études.
- **Rôle** : Participe à la conception, à la réalisation et à l'évaluation des recherches, notamment celles axées sur les besoins des patients.



CLARIFICATION DES RÔLES

- Patient Pair
- **Définition** : Un patient qui partage son vécu avec d'autres patients ayant des expériences similaires pour les aider à naviguer dans leur parcours de soins.
- **Rôle** : Apporte un soutien émotionnel et pratique basé sur une expérience partagée, souvent dans le cadre de programmes de mentorat.



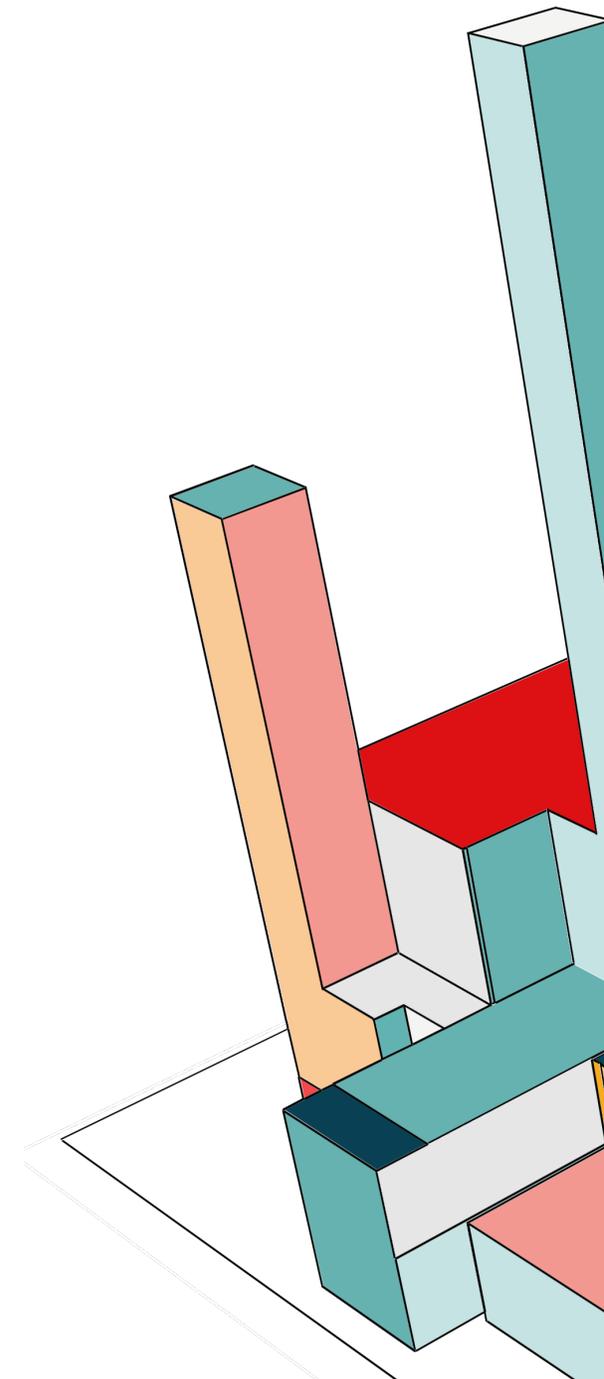


STRATÉGIES POUR UNE INTÉGRATION DURABLE

RETEX UDP SORBONNE 2020

ARS AQUITAINE

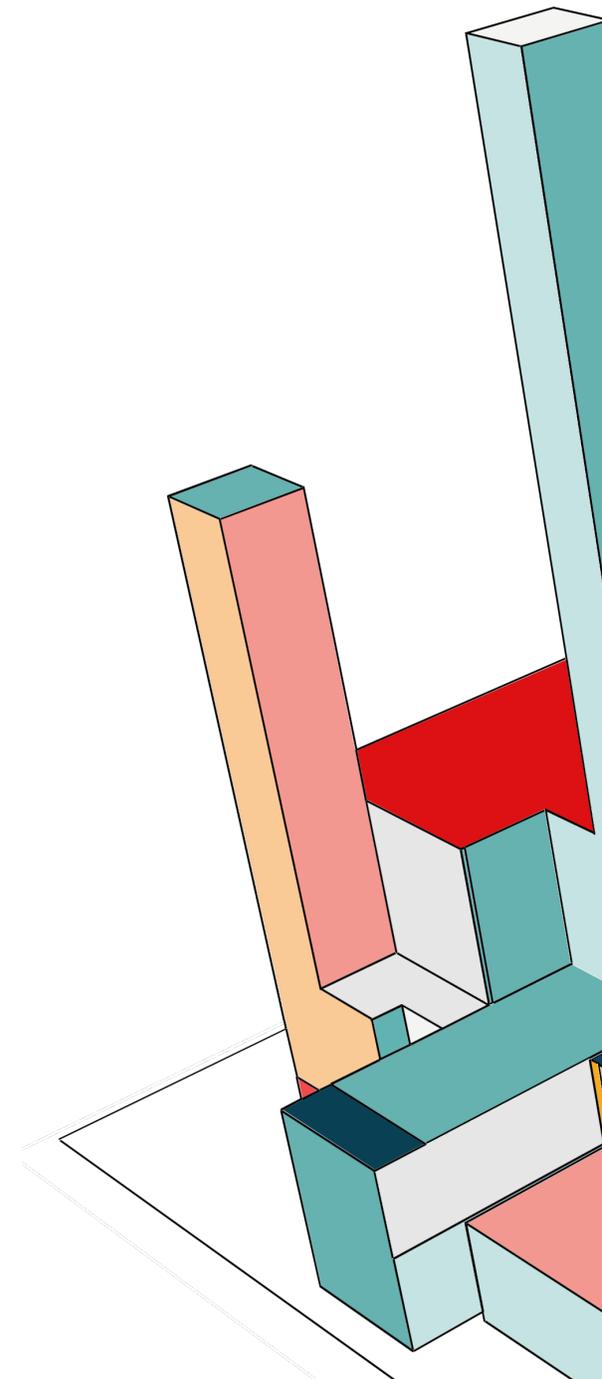
- **Clarification des Terminologies** : Établir des définitions claires et standardisées pour chaque rôle afin de faciliter la compréhension et l'acceptation par l'ensemble des membres de l'équipe de soins.
- **Formation et Sensibilisation** : Former les professionnels de santé et les patients sur les rôles spécifiques et les bénéfices de chaque type de patient engagé. Cela peut inclure des ateliers, des séminaires et des ressources éducatives.



RETEX UDP SORBONNE 2020

ARS AQUITAINE

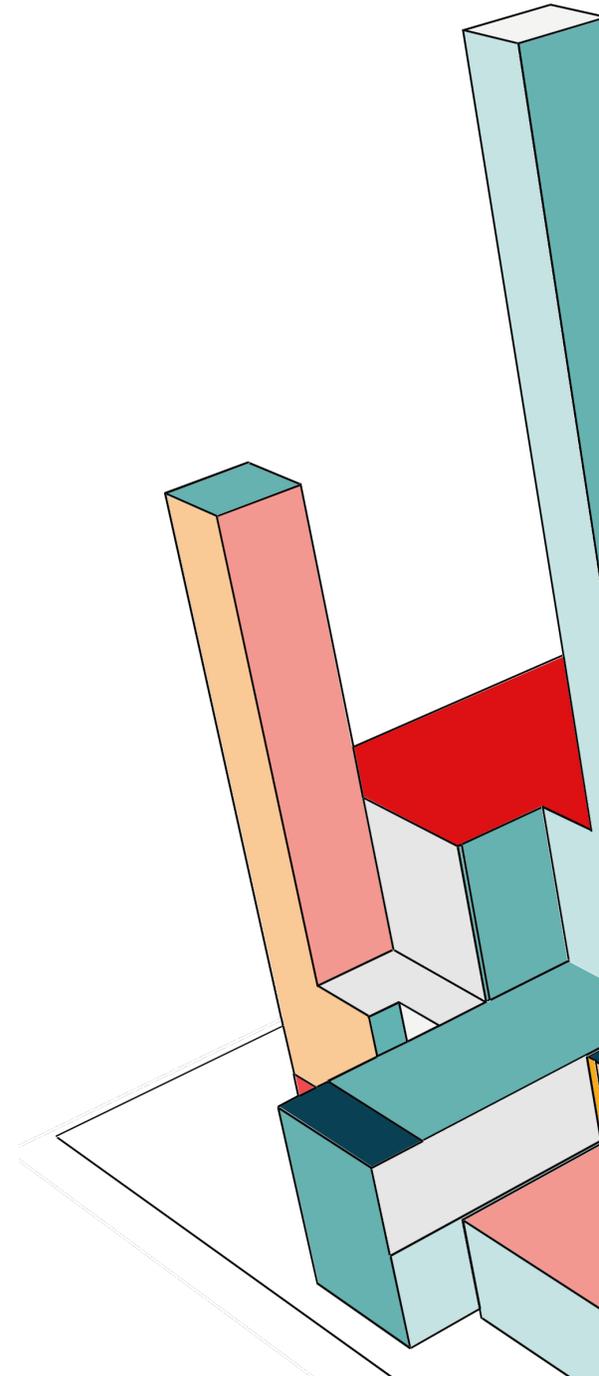
- **Protocoles d'Intégration** : Développer des protocoles d'intégration qui définissent les responsabilités, les attentes et les lignes de communication entre les patients et les professionnels de santé.
- **Reconnaissance et Valorisation** : Reconnaître officiellement les contributions des patients dans ces rôles, par exemple à travers des certifications ou des distinctions. Cela peut renforcer leur statut et encourager leur engagement continu.



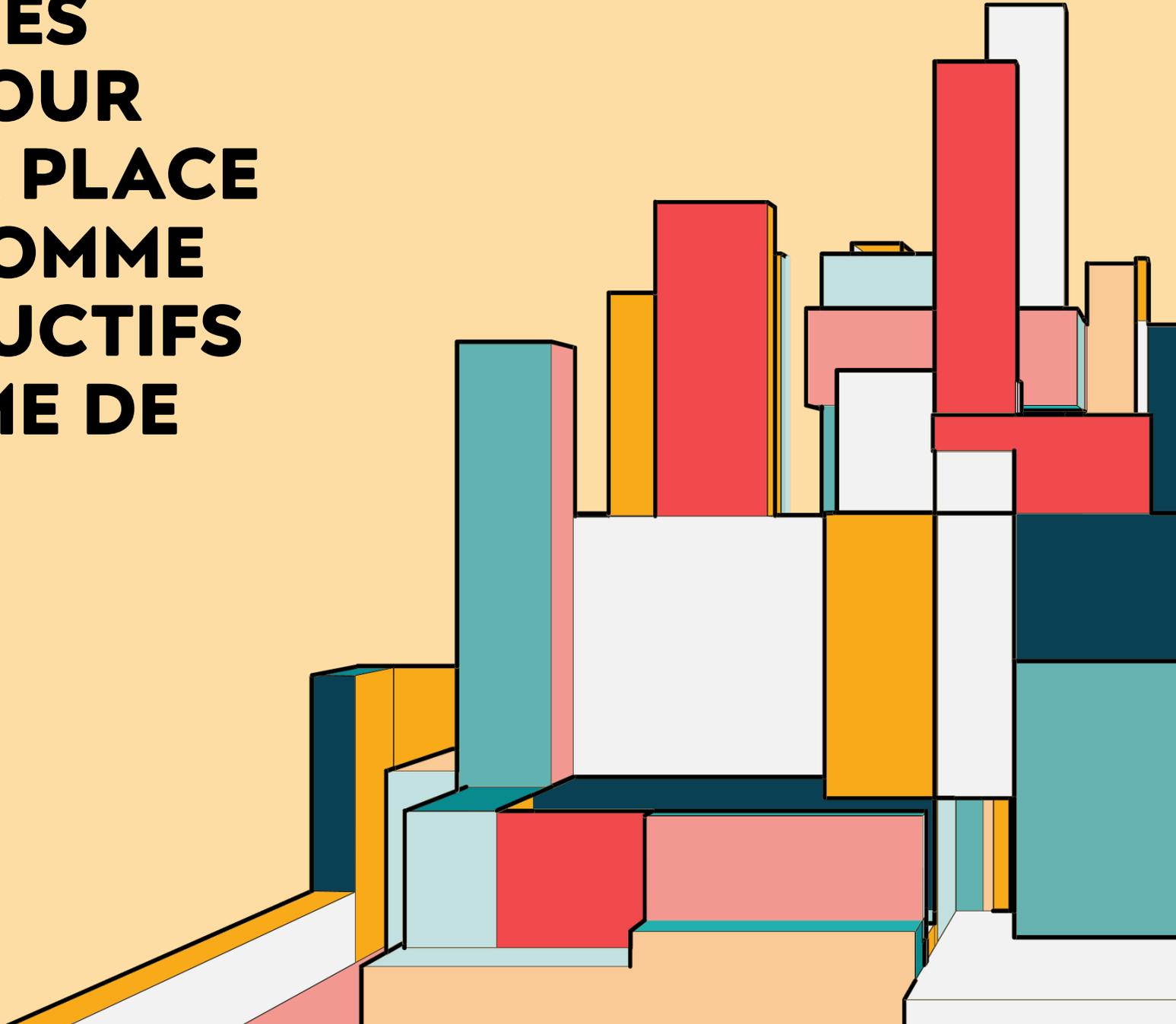
RETEX UDP SORBONNE 2020

ARS AQUITAINE

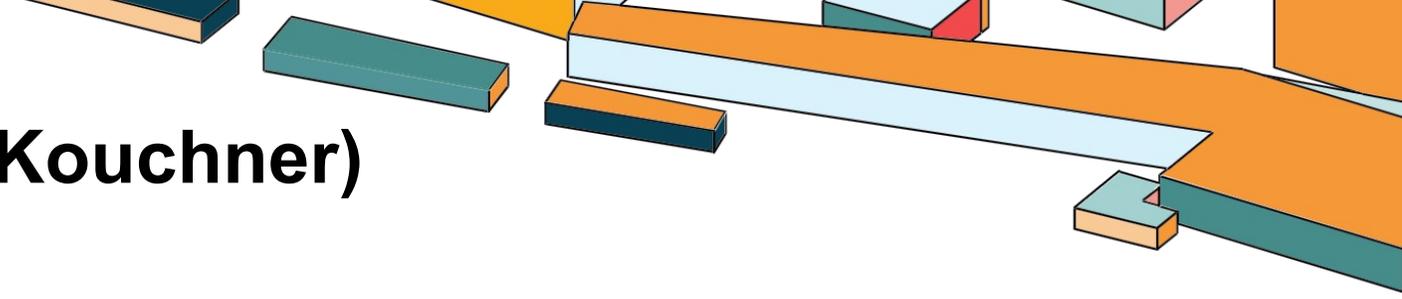
- **Support Continu** : Fournir un soutien continu aux patients dans ces rôles, y compris des ressources pour la gestion du stress, des opportunités de formation continue et des plateformes pour échanger des expériences et des meilleures pratiques.
- En adoptant ces stratégies, on peut espérer une intégration plus harmonieuse et efficace des patients dans les équipes de soins, améliorant ainsi la qualité des soins et la satisfaction des patients.



BASES JURIDIQUES ESSENTIELLES POUR CONSOLIDER LA PLACE DES PATIENTS COMME APPORTS PRODUCTIFS DANS LE SYSTÈME DE SOINS ?



1. Loi du 4 mars 2002 (Loi Kouchner)



2. Loi du 26 janvier 2016 (Loi de modernisation du système de santé)

Cette loi a renforcé la participation des usagers en élargissant les missions et compétences des représentants des usagers.

Elle a également prévu la désignation d'un référent pour faciliter le dialogue entre les patients et les professionnels de santé.

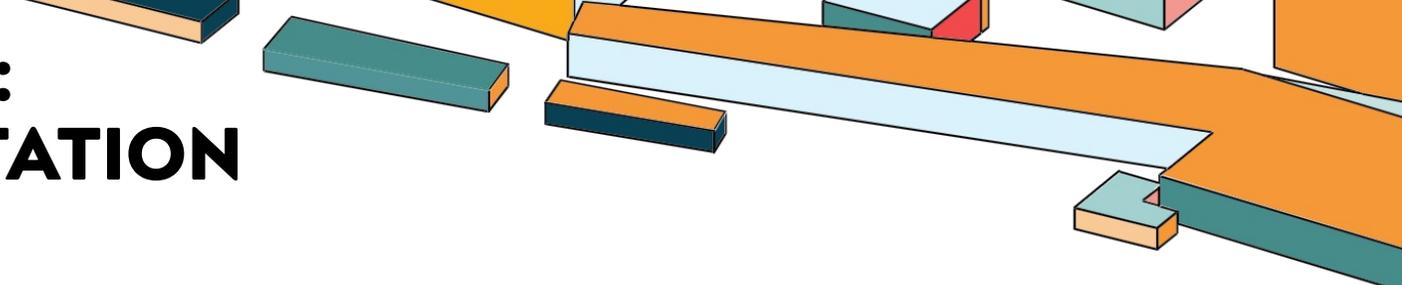
3. ARTICLE L118-4 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Cet article précise que les usagers du système de santé ont le droit d'être associés, notamment par leurs représentants, à l'élaboration et au suivi des politiques publiques et sociales concernant les droits des malades.

4. DÉCISION N°2016-994 DU 20 JUILLET 2016

Cette décision a élargi les missions et compétences des représentants des usagers, leur conférant un rôle essentiel dans la prise de décision au sein des instances médicales.

5. DROITS DES USAGERS : INFORMATION ET ORIENTATION



Les droits des patients sont également garantis par divers textes législatifs en évolution constante, tels que la loi du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie.

Ces bases juridiques visent à garantir une place active et productive des patients dans le système de soins, en leur offrant des moyens de participer activement à la prise de décision et à l'amélioration des soins.

MERCI

Eric Jean SALAT

Coordinateur Equipe de Soins Spécialisés Pneumologie Val de Loire

Patient-formateur/Expert.

Consultant en Santé Publique

0626182910

